

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2390

27 septembre 2013

### SOMMAIRE

3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l. ....	114685	Trial Un Sàrl .....	114678
AAS Investments S.A. ....	114697	Triangulo SA .....	114677
Aida Wedo 4 .....	114711	Trigance Investments .....	114679
Alba Luxco S.à r.l. ....	114695	Triton Luxembourg GP Tracer S.C.A. ..	114674
Alov S.à r.l. ....	114694	Twin Holding 1 S.à.r.l .....	114675
Amantia S.à r.l. ....	114718	UK Parcs Holding S.à r.l. ....	114680
American Capital Acquisition Investments S.A. - Société anonyme de titrisation ..	114675	Ultima Intermediate S.à r.l. ....	114679
Am Roemerhof S.à r.l. ....	114682	Um Gruew S.à r.l. ....	114680
Argo Investment Fund SICAV-FIS S.A. ..	114683	UMN S.A. ....	114679
Ashmore SICAV 3 .....	114684	Unicolan S.à r.l. ....	114681
Atropos Consulting S.A. ....	114719	Valex Trading S.A. ....	114681
I.D.V. Management S.A. ....	114719	Valex Trading S.A. ....	114682
Tarinech S.à r.l. ....	114674	Valona S.A. ....	114682
TCA Event Holding S.à r.l. ....	114674	Vanern S.à r.l. ....	114681
TCA Event Investments S.à r.l. ....	114675	Varenne S.A. ....	114683
TCA Opportunity Holding S.à r.l. ....	114676	Varenne S.A. ....	114683
TCA Opportunity Investments S.à r.l. ..	114676	Varenne S.A. ....	114683
Team Schramm S. à r. l. ....	114676	Vendest S.A. ....	114684
Temple Fortune Shipping and Investment Company S.A. ....	114676	Venezuela Cable Service Holdings S.à r.l. .....	114680
Tenco - Lux S.A. ....	114677	Vialca S.A. - SPF .....	114684
Tenco - Lux S.A. ....	114676	Viva Benelux SARL .....	114682
Tenco - Lux S.A. ....	114677	V.K. Concept SA .....	114681
TEREOS Luxembourg .....	114675	WALSER Absolute Return .....	114685
Timeplus S. à r. l. ....	114677	Warando Spf S.A. ....	114681
TL Consulting S.à r.l. ....	114677	White Seagull S.A. ....	114720
TNN Trust and Management S.A. ....	114678	Whitesorg S.à r.l. ....	114720
TNS Luxembourg Alpha S.à.r.l. ....	114678	Wings of Benelux Sàrl .....	114684
TNS Luxembourg Beta S.à r.l. ....	114679	Woodstock Estates Inc. ....	114685
Togan S.A. ....	114680	Workhouse S.A. ....	114720
Topaz Invest S.à r.l. ....	114679	World Café S.à r.l. ....	114720
Torus Pak Research and Development S.à r.l. ....	114674	WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l. ..	114684
Tosco S.A. ....	114674	WP XI Luxco S.à r.l. ....	114720
Treborasset S.à r.l. ....	114678	WTG Holding S.à r.l. ....	114685
Trenubel S.A. ....	114678	Zephyros S.à r.l. ....	114686

**Torus Pak Research and Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 163.961.

## EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique signée en date du 2 août 2013 que la décision suivante a été prise:

- Monsieur Frank Østervemb est révoqué de sa fonction de gérant B avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112756/12.

(130136394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Tosco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 125.387.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112757/9.

(130135899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Triton Luxembourg GP Tracer S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 175.843.

Les statuts coordonnés au 17 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013112761/11.

(130135649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Tarinech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.086.075,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 119.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yasemin Bulut

Mandataire

Référence de publication: 2013112767/12.

(130136535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**TCA Event Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 155.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013112769/10.

(130136001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Twin Holding 1 S.à.r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.****Capital social: EUR 1.604.578,80.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 131.271.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 5 août 2013 que:

- Monsieur Marc FEIDER démissionne de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 5 août 2013;
- Madame Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 5 août 2013;
- Est nommée gérant de classe A avec effet au 5 août 2013 et ce pour une durée indéterminée:

\* Madame Julia KLINGEN, née le 13 décembre 1982 à Boppard (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Est nommé gérant de classe B avec effet au 5 août 2013 et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Marc FEIDER, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112764/19.

(130136768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**TCA Event Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013112771/10.

(130135928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**TEREOS Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 134.415.

Les comptes annuels au 31 MARS 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112781/10.

(130135655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**American Capital Acquisition Investments S.A. - Société anonyme de titrisation, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 177.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013112926/15.

(130137860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

---

**TCA Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 155.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013112772/10.

(130136000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**TCA Opportunity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 155.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013112773/10.

(130135926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Team Schramm S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, ZAE Le Triangle Vert.  
R.C.S. Luxembourg B 95.069.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schwebsange, den 02.08.2013. \*

Référence de publication: 2013112775/10.

(130135706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Temple Fortune Shipping and Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 27.399.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEMPLE FORTUNE SHIPPING AND INVESTMENT COMPANY S.A.

Robert REGGIORI / DONATI Régis

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013112776/12.

(130136968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Tenco - Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, rue de Hellange, Z.I. Am Bruch.  
R.C.S. Luxembourg B 29.754.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013112778/12.

(130135619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Tenco - Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, rue de Hellange, Z.I. Am Bruch.  
R.C.S. Luxembourg B 29.754.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2013112779/12.

(130135620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Tenco - Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, rue de Hellange, Z.I. Am Bruch.  
R.C.S. Luxembourg B 29.754.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2013112780/12.

(130135621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Timeplus S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4965 Clemency, 26, rue de Sélange.  
R.C.S. Luxembourg B 117.793.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112782/10.

(130136166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**TL Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.  
R.C.S. Luxembourg B 161.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112785/11.

(130136926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Triangulo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 115.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112798/9.

(130135724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**TNN Trust and Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 68.364.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013112787/12.

(130136259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**TNS Luxembourg Alpha S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 76.275.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.08.2012.

Anne Ehrismann  
*Manager*

Référence de publication: 2013112788/12.

(130136424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Treborasset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 141.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013112795/10.

(130136352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Trenubel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 48.444.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112796/10.

(130136228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Trial Un Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 25, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 115.685.

Les comptes annuels de l'exercice 2012, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112797/10.

(130135686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**TNS Luxembourg Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.276.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.08.2013.

Anne Ehrismann

*Manager*

Référence de publication: 2013112789/12.

(130136382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Topaz Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 164.968.

A dater du 1<sup>er</sup> Août 2013, FMV & PARTNERS SA dénonce le siège social de la société suivante:

TOPAZ INVEST SARL – RCSL n°B164968

Ayant son siège social au 47, Boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg

Strassen, le 1<sup>er</sup> août 2013.

Ariane VANSIMPSEN

*Administrateur-délégué - Expert-Comptable OEC*

Référence de publication: 2013112792/12.

(130135870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Trigance Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 117.719.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112799/10.

(130136512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Ultima Intermediata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 176.940.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66735 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112800/10.

(130135819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**UMN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.533.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112807/10.

(130136501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Togan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 151.444.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, le 29 juillet 2013*

- Les actionnaires acceptent la démission de M. Espen Pascal de son poste d'administrateur.

Les actionnaires nomment en remplacement, M. Poinot Christophe, expert-comptable, né le 9 novembre 1967 à Metz, France, demeurant professionnellement à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2015.

- Les actionnaires acceptent la démission du commissaire PKF Weber & Bontemps et nomment en remplacement la Compliance & Control avec siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 172.482.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013112790/19.

(130136866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Um Gruew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1280 Luxembourg, 3, rue du Père Jacques Brocquart.

R.C.S. Luxembourg B 136.304.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes rectifiés remplacent les comptes annuels au 31.12.2011 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 06/06/2013 sous la référence L130091021

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112804/13.

(130136005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**UK Parcs Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.294.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112805/9.

(130136605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Venezuela Cable Service Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.284.531,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013112815/13.

(130136255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Unicolan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du Dix Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 89.833.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112808/9.

(130136910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**V.K. Concept SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.  
R.C.S. Luxembourg B 157.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112812/10.

(130136831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Vanern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 57.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 167.902.

Les comptes annuels, pour la période du 21 mars 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013112814/12.

(130136429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Valex Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 32.593.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013112818/11.

(130136087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Warando Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 159.925.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013112839/12.

(130136766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Viva Benelux SARL, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9905 Troisvierges, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 177.341.

—  
**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE***Procès verbal pour la fermeture d'une succursale*

Je soussigne Hichem GHOUL, Directeur général de la société VIVA BENELUX LTD immatriculée à Unit 36, 88-90 Hatton Garden, Holborn London, ENGLAND (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 07852168) souhaite fermer la succursale de la société VIVA BENELUX SARL à Grand rue 38 L-9905 Troisvierges immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B177341.

Cette succursale arrêtera son activité le 08/07/2013.

Les représentants de la succursale au Grand Duché de Luxembourg est Monsieur Hichem GHOUL, Directeur général de la société VIVA BENELUX LTD résidant au 41 rue de la Posterie B-6700 Arlon. Il a le pouvoir de signature de façon indépendante ainsi que tous les pouvoirs au sein de la succursale Luxembourgeoise.

Hichem GHOUL

*Directeur Général*

Référence de publication: 2013112817/19.

(130136140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Valex Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 32.593.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013112819/11.

(130136655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Valona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9291 Diekirch, 2, am Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 169.419.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112821/10.

(130135887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Am Roemerhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.547.

—  
**AUSZUG**

Nach einer neuen Aufteilung der 100 Gesellschaftsanteile wird fortan die Alpha Industrial Holding S. à r. l. eingetragen beim Handelsregister unter der Nummer B129732 neuer Teilhaber der 100 Anteile.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05. Juni 2013.

Herr Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2013112924/14.

(130137204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Varenne S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 52.677.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013*

- Monsieur Thierry JACOB, employé privé, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013112824/13.

(130136575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Varenne S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 52.677.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112822/9.

(130136009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Varenne S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 52.677.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2013*

- Les mandats d'Administrateurs sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016:

\* M. Stéphane BERBIER, né le 4 novembre 1976, résidant professionnellement au 15, Lange Gasse CH-4002 Bâle (Suisse);

\* M Luc GIVORD, né le 15 mai 1964, résidant professionnellement au 15, Lange Gasse CH-4002 Bâle (Suisse);

\* M. Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967, résidant professionnellement au 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg

- Le mandat de Commissaire de H.R.T Révision S.A., Société Anonyme, avec siège social au 25, Val Fleuri L-1526 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013112823/17.

(130136018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Argo Investment Fund SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 139.440.

—  
*Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle du 16 août 2012*

Les actionnaires de la société ont pris note de la démission de Mr Paolo VINCIARELLI de son poste d'administrateur de la société à compter du 31 décembre 2011.

Les actionnaires de la société ont ratifié la nomination Mr Reinhard KRAFFT, demeurant professionnellement au 291 route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014.

*Pour la société Argo Investment Fund SICAV-FIS S.A.*

Référence de publication: 2013112965/15.

(130137479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

---

**Ashmore SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.742.

Le bilan au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour ASHMORE, SICAV 3*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013112966/12.

(130137259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

---

**Vendest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR VENDEST S.A.*

Référence de publication: 2013112825/10.

(130136423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Vialca S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.561.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112829/9.

(130136369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.207.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.08.2013.

Anne Ehrismann

*Manager*

Référence de publication: 2013112852/12.

(130136114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Wings of Benelux Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 149.380.

*Rectificatif au dépôt n° 110093913 effectué en date du 17 juin 2011*

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112845/11.

(130136929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Woodstock Estates Inc., Société Anonyme.**

Siège social: L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 139.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul WILTZIUS  
*L'administrateur*

Référence de publication: 2013112847/11.

(130135865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**3i GC Holdings Lab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 152.368.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel  
*Gérant*

Référence de publication: 2013112866/11.

(130135810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**WALSER Absolute Return, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 161.844.

*Auszug aus dem Protokoll*

der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, am 05. Juli 2013 um 11.30 Uhr abgehalten wurde.

*Vierter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Beibehaltung des Verwaltungsratsvorsitzenden Herrn Erhard Tschmeltsch sowie der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Stephan M. Modler und Frau Silke Büdinger.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2014 stattfinden wird.

*Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Luxembourg S.à r.l., mit Sitz in Luxembourg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 30. April 2014 endet.

Luxemburg, den 05. Juli 2013.

Référence de publication: 2013112838/19.

(130135763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**WTG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 154.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2013.

Stijn CURFS  
*Mandataire*

Référence de publication: 2013112856/13.

(130136657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Zephyros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 179.342.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CENTRALIS S.A., société anonyme, a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 113474,

duly represented by Mr Sébastien FRANCOIS, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 23 July 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of Zephyros S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trade-marks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Company may particularly grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II. Capital - Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

**Art. 6. Transfer of Units.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs of the members of the Company are allowed to seal assets or documents of the Company.

**Art. 7. Redemption of Units.** The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the member(s).

## Title III. General Meetings of Members

**Art. 8. Power of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

**Art. 10. Single Member.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

## Title IV. Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. Upon decision of the general meeting of members, the members of the board of

managers might be split into two categories, respectively denominated class A managers and class B managers. The manager(s) need(s) not to be member(s).

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference, telephone or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case the managers are split into two categories, at least one class A manager and one class B manager shall be present or represented. Any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers, present or represented, including at least one class A manager and one class B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Company shall be bound by (i) the single signature of the single manager in the event only one manager was appointed or (ii) in case of plurality of managers, the joint signature of any two managers of the Company or (iii) in case the managers are split into two categories, the joint signature of one class A manager and one class B manager of the Company or (iv) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

## Title V. Accounts

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.
- (iii) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

#### **Title VI. Supervision**

**Art. 20. Statutory Auditor.** The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of members.

#### **Title VII. Winding up - Liquidation - Miscellaneous**

**Art. 21. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

**Art. 22. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year will begin as at the date hereof and will end on December 31, 2014.

#### *Subscription and Paying-up*

The appearing party CENTRALIS S.A., prenamed, duly represented as here above stated, hereby declares that it subscribes to the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units representing the total subscribed corporate capital.

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been fully paid in by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

#### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers.

2) The number of managers is fixed at one (1).

3) The following person is appointed as single manager for an unlimited period:

- Mr Aidan FOLEY, director of companies, born in Port Lairge, Waterford, Ireland, on December 8, 1976 and professionally residing at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder(s), known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CENTRALIS S.A., société anonyme, existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113474,

dûment représentée par Monsieur Sébastien FRANCOIS, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le fondateur, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Nom.** Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de Zephyros S.à r.l. (ci-après dénommée la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise,

d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

La Société pourra en particulier accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers des associés de la Société ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

## **Titre III. Assemblées Générales des Associés**

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

#### Titre IV. Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Sur décision de l'assemblée générale des associés, les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux catégories, nommés respectivement gérants de catégorie A et gérants de catégorie B. Le (s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence, téléphone ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Dans l'éventualité où les gérants sont répartis en deux catégories, au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B devra être présent ou représenté. Toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, présents ou représentés, y inclus au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature unique du gérant unique dans l'éventualité où un seul gérant a été nommé ou (ii) en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux gérants ou (iii) en cas de pluralité de gérants répartis en deux catégories, la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou (iv) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

## Titre V. Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.
- (iii) le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

## Titre VI. Surveillance

**Art. 20. Commissaire aux comptes.** La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

## Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera à la date sus-indiquée et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et Libération*

La partie comparante CENTRALIS S.A., prénommée, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 3) La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique pour une durée indéterminée:  
- Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge, Waterford, Irlande et demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. FRANÇOIS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35218. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013115200/475.

(130139275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

#### **Alov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112923/9.

(130137012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

---

**Alba Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.342.

In the year two thousand and thirteen on the twenty third day of July,  
Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Alba Luxco S. à r.l." a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1931 Luxembourg, 25, rue de la Liberté, incorporated by deed of notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, on 1<sup>st</sup> March 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1126 of 26 May 2011, modified for the last time by deed enacted by Maître Schlessler notary in Luxembourg, on 22 March 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1150 of 8 May 2012, registered at the Trade and Companies' Register in and at Luxembourg under section B and number 159.342.

The meeting is chaired by Eszter Koszteczky, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, employee, with professional address in Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Change of business year so that it will be from 1<sup>st</sup> of October until the 30<sup>th</sup> of September of the following year and subsequent amendment of article 14 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on October first of each year and ends on September 30<sup>th</sup> of the following year."

2. Determination of the end of the current business year which began on April 1<sup>st</sup> 2013.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the shareholders resolves to change the financial year, which shall from now on begin on the first day of October and end on the thirtieth day of September of the following year.

The general meeting of the shareholders decides to amend article fourteen of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year."

*Second resolution*

The general meeting of partners decides that the current financial year, which has begun on the first day of April 2013, will end on the thirtieth day of September 2013.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Alba Luxco S.à r.l.", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1126 du 26 mai 2011, modifiée modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Schlessen notaire à Luxembourg le 22 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1150 du 8 mai 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 159.342.

L'assemblée est présidée par Eszter Koszteczyk, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'exercice social et modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 14. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

2. Fixation de la fin de l'exercice social débuté au 1<sup>er</sup> avril 2013.

3. Divers.

II. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'exercice social qui débutera désormais le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article quatorze des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide que l'exercice social en cours, qui a débuté le premier avril 2013, se terminera le trente septembre 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. KOSZTECZKY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34522. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013115243/109.

(130140205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

### **AAS Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 179.401.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le trois août.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.095, (le «Fondateur»),

dûment représentée par Maître Delphine DE TIMARY, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 août 2013.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, qui est constituée par les présentes:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Nom.** Il est constitué par cet acte une société anonyme dénommée AAS INVESTMENTS S.A. (la «Société»), régie par les présents statuts (ci-après les «Statuts») et par les lois actuellement en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois»), notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

#### **Art. 2. Durée.**

2.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique de la Société (l'«Actionnaire Unique») ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une décision de l'assemblée générale de la Société (l'«Assemblée Générale») délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915 et/ou par les présents Statuts exigées pour toute modification de ces Statuts.

2.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Actionnaire Unique ou de l'un des actionnaires de la Société.

#### **Art. 3. Siège Social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville par une résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»), ou le cas échéant, par une résolution de l'administrateur unique de la Société (l'«Administrateur Unique»).

3.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique.

3.3 La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil d'Administration, ou le cas échéant, par une résolution de l'Administrateur Unique.

3.4 Si des événements d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, tels que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par la gérance de la Société.

#### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

4.2 L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets, licences et autres droits de propriété intellectuelle.

4.3 La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission privée et publique d'obligations convertibles ou de tout instrument non-convertible, et de titres de créance. En conformité avec la loi et dans les limites qu'elle circonscrit, la Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.4 La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.5 D'une manière générale et dans la limite des Lois, la Société pourra exécuter, directement ou par l'intermédiaire de succursales et/ou de bureaux établis à l'étranger toutes opérations commerciales, industrielles et financières, y compris des opérations de négoce et de gestion ainsi que de stratégie marketing et/ou commerciale, qu'elle jugera utiles à son développement.

### **Titre II. Capital Social - Actions**

#### **Art. 5. Capital Social - Augmentation de Capital Social.**

5.1 Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ci-après les «Actions»).

5.2 Le capital autorisé (le «Capital Autorisé») est établi à trois millions d'euros (EUR 3.000.000) divisé en trois millions (3.000.000) d'Actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par Action. Le Conseil d'Administration, ou le cas échéant, l'Administrateur Unique, est autorisé durant une période de cinq années à compter de la date de publication des Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter, en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du Capital Autorisé par l'émission d'une ou plusieurs Actions ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes.

Le montant du capital social ainsi augmenté peut être souscrit et émis selon les conditions déterminées par le(s) administrateur(s), notamment s'agissant de la souscription et du paiement des Actions à souscrire et émettre, de la détermination de la date et du nombre d'Actions à souscrire et émettre, du mode de souscription, à savoir inter alia, par paiement en numéraire, apport en nature ou incorporation de réserves, et/ou bénéfices non distribués, dans les conditions de la Loi de 1915, avec ou sans émission de prime.

Le Conseil d'Administration ou le cas échéant, l'Administrateur Unique, est spécifiquement autorisé à augmenter le capital social de la Société dans les limites du Capital Autorisé sans réserver un droit de préemption à l'aux actionnaire (s) existant de la Société.

Le Conseil d'Administration ou le cas échéant, l'Administrateur Unique, déterminera l'endroit et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de paiement des nouvelles Actions ainsi émises et toutes autres conditions applicables à de telles augmentations.

Le Conseil d'Administration ou le cas échéant, l'Administrateur Unique, peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou agent de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter des souscriptions et recevoir le paiement des Actions représentant une partie ou l'ensemble des montants augmentés du capital.

5.3 Suite à chaque augmentation du capital social réalisé et dûment acté sous la forme prévue par la Loi de 1915, le premier paragraphe de cet article sera modifié afin de refléter l'augmentation de capital opérée. Une telle modification sera enregistrée par acte authentique par le Conseil d'Administration, ou le cas échéant l'Administrateur Unique, ou par toute personne dûment autorisée à cette fin.

5.4 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent également être augmentés ou réduits en une ou plusieurs fois sur décision de l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, sur décision de l'Assemblée Générale votant selon les règles de quorum et de majorité établies par les Statuts et/ou la Loi de 1915 pour toute modification de ces Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions de la Société sont nominatives ou au porteur.

6.2 Chaque Action donne droit à un vote.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action aussi longtemps qu'une personne n'aura pas

été désignée comme en étant le seul propriétaire vis-à-vis de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un constituant de gage et un créancier gagiste.

6.4 Les montants impayés le cas échéant des Actions émises et en circulation, peuvent être demandés à tout moment à la discrétion du Conseil d'Administration ou le cas échéant, de l'Administrateur Unique, dans la mesure cependant où ces demandes doivent être effectuées sur toutes les Actions dans la même proportion et au même moment.

6.5 Les Actions peuvent être rachetées par la Société dans les limites et selon les conditions fixées par la Loi de 1915.

#### **Art. 7. Registre des Actionnaires.**

7.1 Un registre d'actionnaires (le «Registre d'Actionnaires») sera tenu par la Société à son siège social, et devra mentionner:

- (i) le nom et l'adresse de chaque actionnaire tels que notifiés à la Société;
- (ii) le nombre d'Actions détenues par chaque actionnaire;
- (iii) le montant libéré de chaque Action; et
- (iv) le cas échéant, la date et les détails de tout transfert d'Actions.

Chaque actionnaire doit notifier sans délai toute modification concernant ces données à la Société.

7.2 Le Registre d'Actionnaires sera disponible pour consultation par tout actionnaire de la Société.

7.3 Selon les termes de l'article 40 de la Loi de 1915, la propriété des Actions est établie par une inscription sur le Registre d'Actionnaires et des certificats constatant ces inscriptions pourront être émis et signés par le Président Permanent (tel que ce terme est défini ci-après) et par un autre administrateur de la Société, ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

### **Titre III. Assemblées Générales**

**Art. 8. Pouvoirs des Assemblées Générales.** Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle sera investie des pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

#### **Art. 9. Assemblées Générales Annuelles - Autres Assemblées Générales - Procédure - Vote.**

9.1 Chaque année, une Assemblée Générale annuelle relative aux comptes annuels de la Société devra être tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit comme il aura pu être indiqué dans la convocation de l'assemblée, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures (heure d'Europe Centrale) (l'«Assemblée Générale Annuelle»).

Si un tel jour est férié, l'Assemblée Générale Annuelle devra être tenue le premier jour ouvrable suivant.

9.2 En cas de pluralité d'actionnaires, les actionnaires de la Société peuvent se réunir dans le cadre d'autres Assemblées Générales sur demande du Conseil d'Administration, ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent par deux administrateurs agissant de manière conjointe.

Le Conseil d'Administration ou le cas échéant, l'Administrateur Unique, est tenu de convoquer une Assemblée Générale dès que l'Actionnaire Unique ou un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social en fait la demande. Dans ce cas, les actionnaires ayant sollicité une telle convocation doivent indiquer l'ordre du jour de l'assemblée.

9.3 Des convocations doivent être envoyées aux actionnaires de la Société par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant le jour déterminé pour l'Assemblée Générale, laquelle convocation doit préciser le moment et le lieu de l'Assemblée Générale ainsi que l'ordre du jour de cette assemblée.

9.4 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

9.5 Les actionnaires de la Société peuvent agir à toute Assemblée Générale en désignant une autre personne, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire de la Société, comme son mandataire.

9.6 Les actionnaires de la Société peuvent participer à toute Assemblée Générale par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'Assemblée Générale de s'entendre et de se parler.

Une Assemblée Générale peut également être tenue uniquement par conférence téléphonique.

La participation à une telle Assemblée Générale par ces moyens équivaut à la participation en personne à cette Assemblée. Le procès-verbal d'une telle Assemblée Générale doit cependant être approuvé et signé par tous les actionnaires de la Société présents à une telle assemblée.

9.7 Le Conseil d'Administration ou le cas échéant l'Administrateur Unique, peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour permettre aux actionnaires de la Société de participer à une Assemblée Générale.

9.8 Avant de commencer toutes délibérations, les actionnaires de la Société élisent le président de l'Assemblée Générale qui nommera à son tour le secrétaire et le scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

9.9 Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les membres du Bureau et par tout actionnaire présent ou représenté à cette Assemblée Générale.

9.10 Cependant, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées lorsqu'elles sont produites en justice, des copies ou des extraits seront signés par le président de l'Assemblée Générale ou deux administrateurs de la Société.

9.11 Sauf indication contraire de la Loi de 1915 ou des Statuts, les résolutions d'une Assemblée Générale seront prises par une majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

9.12 Les Statuts peuvent à tout moment être modifiés par une décision prise par l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une majorité des deux tiers (2/3) des actionnaires de la Société présents ou représentés à l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour ce propos, représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, ce conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la Loi de 1915.

9.13 Le(s) actionnaire(s) de la Société peut/peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

#### **Art. 10. Actionnaire Unique.**

10.1 Si la Société n'a qu'un actionnaire, cet Actionnaire Unique exerce tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale.

10.2 Les décisions de l'Actionnaire Unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou consignées par écrit.

10.3 De plus, les contrats conclus entre l'Actionnaire Unique et la Société seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions commerciales normales.

### **Titre IV. Gérance**

#### **Art. 11. Conseil d'Administration - Représentation.**

11.1 La Société pourra être gérée par un Administrateur Unique dès lors que la Société a un Actionnaire Unique, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, notamment en cas de pluralité d'actionnaires, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

11.2 L'(es) administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat, qui ne doit pas excéder six (6) ans, et le cas échéant, leur rémunération.

11.3 L'(es) administrateur(s) de la Société est/sont maintenu(s) en fonctions jusqu'à ce que son/leurs successeur(s) soit/soient nommé(s).

11.4 L'(es) administrateur(s) est/sont révocable(s) à tout moment sans motif (ad nutum), par résolution de l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée par une majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

11.5 En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du Conseil d'Administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir par cooptation un administrateur temporaire pour pallier une telle vacance. Dans un tel cas, l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale, ratifie l'élection à sa prochaine assemblée.

11.6 Le Conseil d'Administration ou le cas échéant l'Administrateur Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte d'administration et de disposition au nom et dans l'intérêt de la Société: tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil d'Administration, ou le cas échéant de l'Administrateur Unique.

11.7 En toutes circonstances, la Société sera engagée à l'égard des tiers par (i) la signature de l'Administrateur Unique, (ii) la signature conjointe de deux administrateurs ou (iii) la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, dans les limites de ce pouvoir.

11.8 Le Conseil d'Administration ou le cas échéant l'Administrateur Unique, peut par ailleurs déléguer ses pouvoirs de conduire la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour une telle gestion, avec le consentement préalable de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique, à tout administrateur de la Société ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs de la Société) délibérant en vertu des conditions et des pouvoirs que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique aura déterminé.

11.9 La Société sera liée à l'égard des tiers par la signature de l'administrateur-délégué dans toutes les affaires relevant de la gestion journalière de la Société.

11.10 Le Conseil d'Administration ou le cas échéant l'Administrateur Unique, peut également conférer des mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur de la Société et fixer le cas échéant leur rémunération.

#### **Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.**

12.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président permanent (le «Président Permanent») qui doit présider les réunions du Conseil d'Administration (les «Réunions du Conseil»). Le Président Permanent n'aura pas de second vote ni de vote prépondérant. En cas d'absence du Président Permanent, un autre administrateur de la Société présidera le Conseil d'Administration (le «Président Pro-Tempore»).

Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire (le «Secrétaire»), qui n'a pas besoin d'être administrateur de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des Réunions du Conseil.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur demande du Président ou de tout administrateur, au lieu et date indiqués dans la convocation de la réunion.

12.3 Une convocation écrite ou orale de toute Réunion du Conseil doit être adressée, par tous moyens de communication appropriés, à tous les administrateurs de la Société au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, exceptée en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation de l'assemblée.

12.4 Cette convocation peut être écartée par accord écrit ou par télégramme, télécopie ou par e-mail de chaque administrateur de la Société. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des Réunions du Conseil tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

12.5 Les Réunions du Conseil seront dûment tenues sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés aux réunions en question.

12.6 Tous les administrateurs de la Société pourront assister à la Réunion du Conseil par voie de téléconférence ou vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant l'identification de ces administrateurs et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une telle Réunion du Conseil par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une Réunion du Conseil tenue par ces moyens de communication (soit partiellement soit entièrement) est considérée comme étant tenue au siège social de la Société au Luxembourg. Dans ce cas, le procès-verbal de la Réunion du Conseil doit cependant être approuvé et signé par tous les administrateurs de la Société présents à cette réunion.

12.7 Tout administrateur de la Société peut prendre part à une Réunion du Conseil en donnant pouvoir par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail à un autre administrateur de la Société de le représenter.

12.8 Les votes des administrateurs peuvent être également effectués par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

12.9 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs de la Société est présente ou représentée à la Réunion du Conseil.

12.10 Les décisions à une Réunion du Conseil sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

12.11 Toutes les Réunions du Conseil doivent être tenues au Luxembourg.

12.12 En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les administrateurs de la Société, a les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux signé par un ou plusieurs administrateurs de la Société.

### **Art. 13. Procès-verbal des Réunions du Conseil.**

13.1 Les décisions du Conseil d'Administration seront inscrites sur un procès-verbal et signées par le Président Permanent ou, en son absence, par le Président Pro-Tempore ou par deux administrateurs de la Société. Toute procuration y restera jointe.

13.2 Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le Président Permanent, ou, en son absence, par le Président Pro-Tempore et le Secrétaire ou par deux administrateurs de la Société.

13.3 Si la Société est gérée par un Administrateur Unique, cet Administrateur Unique peut valablement prendre des décisions en signant le procès-verbal concerné.

### **Art. 14. Responsabilité - Indemnisation.**

14.1 Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

14.2 La Société peut indemniser tout administrateur ou agent et ses héritiers légaux, exécuteurs testamentaires et administrateurs, au titre de toutes dépenses raisonnablement encourues par un tel administrateur ou agent et ses héritiers légaux, exécuteurs testamentaires et administrateurs en relation avec toute action, poursuite ou procédure auxquelles il peut être partie en raison de son rôle présent ou passé d'administrateur ou agent de la Société ou, à sa demande, de toute autre entreprise dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle il ne peut être indemnisé, sauf en relation avec des affaires concernant lesquelles il serait condamné lors d'une telle action, poursuite ou procédure pour négligence grave ou mauvaise gestion.

En cas de règlement, une indemnisation doit être donnée seulement en relation avec les affaires couvertes par le règlement, la Société étant informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs.

Ce droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits qui lui sont reconnus.

### **Art. 15. Conflit d'intérêts.**

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou firme.

Sauf dispositions contraires ci-dessous, un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions d'administrateur, gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, si un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à celle de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article 57 de la Loi de 1915.

15.2 Si le quorum d'un Conseil d'Administration ne peut pas être atteint en raison d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration, présents ou représentés à une Réunion du Conseil et votant seront considérées comme valables.

## **Titre V. Comptes**

**Art. 16. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### **Art. 17. Comptes Annuels.**

17.1 Le bilan et le compte de pertes et profits sont préparés par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique, à la fin de chaque exercice social, conformément aux Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

17.2 Les comptes annuels sont ensuite soumis à l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale Annuelle pour leur approbation.

17.3 Au plus tard un (1) mois avant l'approbation des comptes annuels de la Société, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique soumet les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents exigés par la Loi de 1915 au(x) commissaire(s) ou au(x) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) qui rédigera/rédigeront son/leur rapport sur cette base.

17.4 Quinze (15) jours avant l'approbation des comptes annuels de la Société, les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique ainsi que le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et tout autre document requis par l'article 73 de la Loi de 1915, doivent être déposés au siège social de la Société où ils doivent être disponibles pour leur consultation par le/les actionnaire(s) de la Société durant les horaires ouvrables.

### **Art. 18. Bénéfices, Réserves.**

18.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Annuelle ou le cas échéant, l'Actionnaire Unique, constitue le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés au compte de la réserve légale de la Société. Cette allocation cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

### **Art. 19. Dividendes.**

19.1 L'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale pourra décider de distribuer des dividendes à l'/aux actionnaires(s) de la Société proportionnellement au nombre d'Actions détenues.

19.2 Tout dividende déclaré doit être payé aux lieux et aux heures dans les douze (12) mois de la déclaration de ces dividendes, déterminés par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

L'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique à payer un dividende en deux ou plusieurs versements et peut donner au Conseil d'Administration ou à l'Administrateur Unique le pouvoir de déterminer souverainement le montant de ce deuxième versement et de tout autre versement ultérieur sous réserve qu'en faisant usage d'un tel pouvoir discrétionnaire, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique ne doit pas permettre que le montant total de ces versements n'excède le montant du dividende autorisé par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale.

19.3 L'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale peut de plus autoriser le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique à payer des dividendes en toute monnaie autre que celle dans laquelle le bilan a été rédigé et déterminer à sa seule discrétion le taux d'échange à utiliser dans la conversion du dividende dans la monnaie utilisée pour son paiement.

19.4 Le paiement de dividendes à l'aux actionnaire(s) de la Société peut être réalisé par tout moyen déterminé par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

19.5 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant l'Administrateur Unique est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividende au profit de l'/des actionnaires(s) de la Société, dans les limites et conditions prescrites par l'article 72-2 de la Loi de 1915.

19.6 Tout dividende non réclamé pendant une période de cinq (5) ans à dater de sa déclaration ou après une période prévue par les Lois, est prescrit en faveur de la Société.

## **Titre VI. Surveillance de la Société**

### **Art. 20. Commissaire(s) - Réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Les opérations de la Société et/ou les livres et comptes de la Société, sont contrôlés et/ou revus le cas échéant par un ou plusieurs commissaire(s) qui peut/peuvent être ou non actionnaires de la Société.

L'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale procédera à la nomination du/des commissaire(s), déterminera leur nombre, le cas échéant leur rémunération et le terme de leurs fonctions qui ne peuvent excéder six (6) ans.

Le(s) commissaire(s) est/sont révocable(s) à tout moment sans motif (ad nutum) par l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale suivant une résolution adoptée par une majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

20.2 Un réviseur d'entreprises agréé pourra être nommé en lieu et place du/des commissaire(s) aux comptes et devra l'être dès lors que l'exemption prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002, relative au registre du commerce et des sociétés, la comptabilité, les comptes annuelles des sociétés et modifiant d'autres dispositions légales, telle qu'amendée, n'est plus applicable.

## **Titre VII. Dissolution - Divers**

### **Art. 21. Dissolution.**

21.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, l'Actionnaire Unique, décidant de la dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

21.2 Les pouvoirs du ou des administrateur(s) cesseront à la nomination du ou des liquidateur(s).

21.3 Suite au paiement de toutes les dettes des tiers et de tout le passif de la Société ou suite au dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le(s) actionnaire(s) de la Société sera/seront autorisé(s) à recevoir le cas échéant le montant restant au prorata du nombre d'Actions qu'il(s) détient/détiennent dans le capital social de la Société.

**Art. 22. Divers.** Tous les points non expressément prévus dans les présents Statuts seront déterminés en accord avec les Lois et en particulier la Loi de 1915.

### *Dispositions spéciales*

Par dérogation aux dispositions de l'article 16 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Le Fondateur, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire trente et un mille (31.000) Actions, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et les a entièrement libérées par le biais d'un apport en numéraire de telle sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) est à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné a déclaré avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et a certifié expressément qu'elles ont été remplies.

### *Résolutions du Fondateur*

Puis le Fondateur, représenté comme indiqué ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le Fondateur a décidé de fixer le siège social de la Société au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Le Fondateur a décidé de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à un (1).

### Troisième résolution

Le Fondateur a décidé de nommer Maître Delphine DE TIMARY, avocat, née à Uccle, Belgique, le 25 février 1967, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en tant qu'administrateur de la Société pour une période de six ans.

### Quatrième résolution

Le Fondateur a décidé de nommer Lux-Audit S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 57, avenue de la Faiènerie à L-1510 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797, en tant que commissaire de la Société, pour une période expirant au moment de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels pour l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges de toutes sortes incombant à la Société suite à sa constitution sont estimées approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré par la présente que, sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version en langue anglaise. A la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, à la date indiquée au début du présent document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the third day of August.

Before Maître Marc LOESCH, Notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., a public liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 37.095, (the "Founder"),

duly represented by Mrs Delphine DE TIMARY, lawyer, residing professionally in L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

by virtue of a proxy given under private seal on August 2, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of association of a public limited liability company (société anonyme) governed by the relevant laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, which is hereby incorporated:

### Title I. Form - Name - Duration - Registered Office - Corporate Objects

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of AAS INVESTMENTS S.A. (hereafter the "Company"), governed by the present articles of association (hereafter the "Articles of Association") and by relevant laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws"), in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

#### Art. 2. Duration.

2.1 The Company is established for an unlimited duration.

2.2 It may be dissolved at any time by a decision of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") or, in case of plurality of shareholders, by decision of the general meeting of the Company (the "General Meeting"), voting with the quorum and majority rules set by the Law of 1915 and/or by these Articles of Association for any amendment of these Articles of Association.

2.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the shareholders of the Company will not bring the Company to an end.

#### Art. 3. Registered Office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"), or as the case may be, by resolution of the sole director of the Company (the "Sole Director").

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting or of the Sole Shareholder.

3.3 Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors, or as the case may be, by resolution of the Sole Director.

3.4 If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

#### **Art. 4. Corporate Objects.**

4.1 The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

4.2 The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of patents and licenses.

4.3 The Company may borrow in any form and proceed to the private and public issuance of bonds, convertible or non-convertible instruments of whatever kind and debentures. To the full extent permitted by law, the Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

4.4 The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private company as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

4.5 In general and to the extent permitted by the Laws, the Company may carry out directly or through branches and/or offices located abroad any commercial, industrial and financial operations, including but not limited to trading operations and marketing management activities which it considers appropriate for its development.

### **Title II. Share Capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital - Increase in Share Capital.**

5.1 The issued and subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each (hereinafter the "Shares").

5.2 The authorized capital (the "Authorized Capital") is fixed at three million euros (3,000,000 EUR) to be divided into three million (3,000,000) Shares with a nominal value of one euro (1 EUR) per Share. The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director are/is authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the Articles of Association in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed share capital within the limits of the Authorized Capital by the issue of one or several Shares having the same rights and obligations as the existing Shares.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the director(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the Shares to be subscribed and issued, to determine if the Shares are to be subscribed, inter alia, through in specie payments, contributions in kind, incorporation of reserves and/or retained earnings, each time in accordance with the Law of 1915, with or without a premium issue.

The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director is specifically authorized to increase the share capital of the Company within the limits of the Authorized Capital without reserving a pre-emption right to the existing shareholder(s) of the Company.

The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director shall determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares and any other conditions of such increases.

The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.3 Following each increase of the share capital realized and duly stated in the form provided for by the Law of 1915, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the Board of Directors or, as the case may be, by the Sole Director or by any person duly authorized and for this purpose.

5.4 The authorized and the subscribed capital of the Company may also be increased or reduced in one or several times by resolution of the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Association and/or the Law of 1915 for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares of the Company are in registered or bearer form.

6.2 Each Share is entitled to one vote.

6.3 The Company will recognize only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor (constituant du gage) and a pledgee (créancier gagiste).

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors or, as the case may be, of the Sole Director, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time.

6.5 The Shares may be redeemed by the Company within the limits set forth by the Law of 1915.

**Art. 7. Shareholder Register.**

7.1 A shareholder register (the "Shareholder Register") shall be kept by the Company at its registered office, which shall mention:

- (i) the name and address of each shareholder as notified to the Company;
- (ii) the number of Shares held by each shareholder;
- (iii) the amount paid-up on each Share; and
- (iv) as the case may be from time to time, the date and details of any Shares transfer.

Each shareholder shall promptly notify to the Company any change thereof.

7.2 The Shareholder Register will be available for inspection by any shareholder of the Company.

In accordance with article 40 of the Law of 1915, ownership of Shares will be established by an entry in the Shareholder Register and certificates of these entries could be issued and signed by the Permanent Chairman (as this term is defined thereafter) and one other director of the Company or, as the case may be, by the Sole Director.

**Title III. General Meetings**

**Art. 8. Powers of General Meetings.** Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 9. Annual General Meetings - Other General Meetings - Proceedings - Vote.**

9.1 Each year, an annual General Meeting shall be held in relation to the annual accounts of the Company at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting, on the first Monday in June of each year at 2:00 p.m. Central European Time (the "Annual General Meeting").

If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

9.2 In case of plurality of shareholders, the shareholders of the Company may meet in other General Meetings upon a call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director shall call a General Meeting whenever the Sole Shareholder or a group of shareholders representing at least one tenth (10%) of the share capital requires so. In such case, the requesting shareholders must indicate the agenda of the meeting.

9.3 Convening notices shall be sent to the shareholders of the Company via registered letter not less than eight (8) days prior to the day set for the General Meeting, which convening notices shall specify the time and place of the General Meeting as well as the agenda of this meeting.

9.4 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of this meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

9.5 Any shareholders of the Company may act at any General Meeting by appointing another person, who needs not to be a shareholder of the Company, as his proxy in writing.

9.6 Any shareholders of the Company may participate in any General Meeting by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the General Meeting to hear one another and to communicate with one another.

A General Meeting may also be held by conference call only.

The participation in a General Meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such General Meeting shall however be approved and signed by all the shareholders of the Company present at such a meeting.

9.7 The Board of Directors, or as the case may be the Sole Director, may determine all other conditions that must be fulfilled in order for the shareholders of the Company to take part in a General Meeting.

9.8 Before commencing any deliberations, the shareholders of the Company shall elect the chairman of the General Meeting who shall appoint the secretary and the scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

9.9 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Bureau and by any shareholder present or represented at this General Meeting.

9.10 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the General Meeting or any two other directors of the Company.

9.11 Except as otherwise required by the Law of 1915 or by the Articles of Association, resolutions at a General Meeting will be passed by a simple majority of those shareholders present or represented.

9.12 The Articles of Association may, at any time, be amended by a decision taken by the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a two third (2/3) majority of the shareholders of the Company present or represented at the extraordinary General Meeting convened for this purpose, representing at least fifty percent (50%) of the Company's share capital in accordance with the provisions of article 67-1 of the Law of 1915.

9.13 The shareholder(s) of the Company may change the nationality of the Company by unanimous decision.

#### **Art. 10. Sole Shareholder.**

10.1 If the Company has only one shareholder, this Sole Shareholder exercises all the powers of the General Meeting.

10.2 The resolutions of the Sole Shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the Sole Shareholder and the Company shall be recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

### **Title IV. Management**

#### **Art. 11. Board of Directors - Representation.**

11.1 The Company can be managed by a Sole Director in case where the Company has a Sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) directors in particular in case of plurality of shareholders, who need not to be shareholders of the Company.

11.2 The director(s) is/are appointed by the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting which shall determine their number, and fix the term of their office, which shall not exceed six (6) years, as well as their remuneration (if any).

11.3 The director(s) of the Company shall hold office until their successors are elected.

11.4 The director(s) may be removed at any time, without cause (*ad nutum*), by a resolution of the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting adopted by a simple majority of the shareholders present or represented.

11.5 In the event of one or more vacancies on the Board of Directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect by co-optation a temporary director to fill such vacancy. In this case, the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting ratifies the election at its next meeting.

11.6 The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests: all powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the Articles of Association to the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors or, as the case may be, of the Sole Director.

11.7 In all circumstances, the Company shall be bound towards third parties by (i) the signature of the Sole Director or by (ii) the joint signature of two directors or by (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Sole Director or the Board of Directors, within the limits of such power.

11.8 The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director may further delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (*gestion journalière*) and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the General Meeting or the Sole Shareholder, to any director(s) of the Company or to any committee (the members of which need not to be directors of the Company) deliberating under such terms and with such powers as the Board of Directors or the Sole Director shall determine.

The Company shall be validly bound towards third parties by the signature of the managing director (*administrateur-délégué*) in any matters which are part of the daily management of the Company.

11.9 The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director may also confer special mandates to any person (s), who need not to be directors of the Company and fix their emoluments (if any).

**Art. 12. Meetings of the Board of Directors.**

12.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a permanent chairman (the "Permanent Chairman") who shall chair the meetings of the Board of Directors (the "Board Meetings"). The Permanent Chairman will not have a second or casting vote. In case of absence of the Permanent Chairman, another director of the Company shall chair the relevant Board Meeting (the "Chairman Pro- Tempore").

The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who needs not to be a director of the Company, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board Meetings.

12.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any director, at the place and date indicated in the notice of the meeting.

12.3 Written or verbal notice of any Board Meeting shall be given by any appropriate means of communication to all directors of the Company at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

12.4 This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by email of each director of the Company. Separate notice shall not be required for individual Board Meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

12.5 The Board Meetings will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented at a meeting.

12.6 Any director of the Company may attend the Board Meeting by means of telephone conference or videoconference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a Board Meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. A Board Meeting held by these means of communication (either partially or entirely) shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg. In such case, the minutes of the Board Meeting shall however be approved and signed by all the directors of the Company present at such meeting.

12.7 Any director of the Company may act at any Board Meeting by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another director of the Company as his proxy.

12.8 Director's votes may also be cast by phone, or by teleconferencing or other telecommunications media.

12.9 The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of the directors of the Company is present or represented at a Board Meeting.

12.10 Decisions at a Board Meeting shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

12.11 All Board Meetings shall be held in Luxembourg.

12.12 In case of urgency, a written decision, signed by all the directors of the Company, is proper and valid as though it had been adopted at a Board Meeting duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors of the Company.

**Art. 13. Minutes of the Board Meetings.**

13.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the Permanent Chairman or, in his absence, by the Chairman Pro-Tempore or by any two directors of the Company. Any proxies will remain attached thereto.

13.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Permanent Chairman or, in his absence, by the Chairman Pro-Tempore and the Secretary or by two directors of the Company.

13.3 In case the Company is managed by a Sole Director, this Sole Director can validly pass resolutions while signing the relevant minutes.

**Art. 14. Liability - Indemnification.**

14.1 In the execution of their mandate, the directors are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

14.2 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15. Conflict of interest.**

11.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Company's directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm.

Except as otherwise provided for hereafter, any director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders to the next General Meeting in accordance with provisions of article 57 of the Law of 1915.

If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at a Board Meeting and voting will be deemed valid.

**Title V. Accounts**

**Art. 16. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 17. Annual Accounts.**

17.1 As at the end of each financial year, the balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the Board of Directors or, as the case may be, by the Sole Director, in accordance with the Laws and the Luxembourg accounting practice.

17.2 The annual accounts shall then be submitted to the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the Annual General Meeting for approval.

17.3 At the latest one (1) month prior to the approval of the annual accounts of the Company, the Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Law of 1915 to the statutory auditor(s) (commissaire(s)) or approved independent auditor(s) (reviseur(s) d'entreprises agréé(s)) who will thereupon draw up his report.

17.4 Fifteen (15) days before the approval of the annual accounts of the Company, the annual accounts, the Board of Directors' report or, as the case may be, the report of the Sole Director, the statutory auditor(s) or approved independent auditor(s)'s report and such other documents as may be required by article 73 of the Law of 1915 shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholder(s) of the Company during regular business hours.

**Art. 18. Profits - Reserves.**

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the Annual General Meeting or, as the case may be, by the Sole Shareholder, represents the net profit of the Company.

18.2 Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

**Art. 19. Dividends.**

19.1 The Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting may resolve to distribute dividends to the shareholder(s) of the Company in proportion to the Shares held.

19.2 Any dividends declared shall be paid at such places and at such times within twelve (12) months of the relevant dividends having been declared as the Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director may determine. The Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting may authorize the Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director to pay a dividend in two or more installments and may confer upon the Board of Directors or the Sole Director a discretion in determining the amount of the second and any subsequent installment provided that, in exercising any such discretion, the Board of Directors or the Sole Director shall not permit the aggregate amount of such installments to exceed the amount of the dividend authorized by the Sole Shareholder or the General Meeting.

19.3 The Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting may further authorize the Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director, to pay dividends in any currency other than that in which the balance sheet is drawn up and to determine at its absolute discretion the rate of exchange to be used in translating the dividend into the currency in which payment thereof is to be made.

19.4 Payment of dividends to the shareholder(s) of the Company shall be made by any means as the Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director may determine.

19.5 The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director is authorized to proceed to the payment of interim dividend in favor of the shareholder(s) of the Company, within the limits and conditions of article 72-2 the Law of 1915.

All dividends unclaimed for a period of five (5) years after having been declared or such other period as may be stipulated by the provisions of Laws shall be forfeited and shall revert to the Company.

## **Title VI. Supervision of the Company**

### **Art. 20. Statutory auditor(s) - Approved independent auditor.**

11.1 The operations of the Company and/or the books and accounts of the Company shall be supervised and/or reviewed as the case may be by one or several statutory auditor(s) which may be shareholder(s) or not of the Company.

The Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration (if any) and term of office which may not exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) may be removed at any time without cause (ad nutum) by the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting pursuant to a resolution adopted by a simple majority of the shareholders present or represented.

An approved independent auditor may be appointed in lieu of the statutory auditor(s) and shall be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of December 19, 2002 concerning the register of commerce and companies as well as bookkeeping and annual accounts of companies and modifying some other legal dispositions, as amended, does not apply.

## **Title VII. Winding up - Miscellaneous**

### **Art. 21. Winding up.**

21.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting or, as the case may be, by the Sole Shareholder resolving to proceed to such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

21.2 The power of the director(s) will come to an end upon the appointment of the liquidator(s).

21.3 After the payment of all third parties debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, shareholder(s) of the Company will then be entitled to the remainder net liquidation proceeds (if any) on a pro rata basis, according to the number of Shares held in the Company's share capital.

**Art. 22. Miscellaneous.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws and in particular with the Law of 1915.

#### *Special dispositions*

By derogation of article 16 of the Articles of Association, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and terminate on December 31, 2013.

#### *Subscription and Payment*

The Founder, represented as here above stated, declared subscribing to thirty-one thousand (31,000) Shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1), and fully pays them up by way of contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) is at the free disposal of the Company - evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Resolutions of the Founder*

Then the Founder, represented as here above stated and representing the entire subscribed share capital of the Company, took the following resolutions:

#### *First Resolution*

The Founder resolved to fix the registered office of the Company at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

#### *Second Resolution*

The Founder resolved to fix the number of directors at 1 (one).

*Third Resolution*

The Founder resolved to appoint Mrs. Delphine DE TIMARY, Lawyer, born in Uccle, Belgium, on 25 February 1967, residing professionally in L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, as director of the Company for a period of six years.

*Fourth Resolution*

The Founder resolved to appoint Lux-Audit S.A., a public limited liability company (société anonyme) with registered office in L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 25.797, as statutory auditor of the Company for a period ending at the Annual General Meeting approving the annual accounts for the financial year ending December 31, 2013.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500).

The undersigned Notary who understands and speaks English stated herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the Notary the present deed.

Signé: D. De Timary, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 août 2013. REM/2013/1432. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115266/791.

(130140436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

**Aida Wedo 4, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.402.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of July.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Crystal Sunset S.A., a "société anonyme", with registered office in 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B154928

Here represented by Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-Sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Which proxy, after being signed *ne varietur* by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a "Société Anonyme":

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "AIDA WEDO 4"

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand EUROS (31.000,- EUR) divided into thirty one thousand (31.000) shares of one EURO (1,- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Association.

Shares redeemed by the Corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 49 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders, divided into three (3) categories, respectively denominated Category A Directors, Category B Directors and Category C.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended. The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 8.** The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, either by the joint signature of one (1) Category A Director and one Category B Director or by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category C Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 11 a.m. and for the first time in the year 2014.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December of the year 2013.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company,

but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Subscription*

The Articles of Association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Crystal Sunset S.A. ....	31.000 shares
TOTAL .....	31.000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand EUROS (31.000,- EUR) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of Statutory Auditor "Commissaire aux Comptes" at one (1).

2. The following are appointed directors:

##### *Category A Director*

- Mr. Olivier Revol, company director, born on April 21, 1972, in Sainte-Foy-les-Lyon, France, with professional address at 480, avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgium;

##### *Category B Director*

- Mrs. Sara Speed, employee, born on April 14, 1976, in Gaborone, Botswana, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

##### *Category C Director*

- Mr. Christophe Davezac, companies director, born on February 14, 1964 in Cahors, France, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Has been appointed Statutory Auditor "Commissaire aux comptes":

- Read S.à r.l., 3A, Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg,

4. The directors' and Statutory Auditor's "Commissaire aux comptes" terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year two thousand seventeen.

5. The registered office of the Corporation is established at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Crystal Sunset S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B154928,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au Esch/Alzette en vertu d'une procuration sous seing privé;

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de «AIDA WEDO 4».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille EUROS (31.000,- EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un EURO (1,- EUR).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non, composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en trois (3) catégories, nommés respectivement Administrateurs de Catégorie A, Administrateurs de Catégorie B et Administrateurs de Catégorie C.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen, tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B ou soit par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie C ou par la signature unique de toute personne

à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi de juin à 11 heures, et pour la première fois en 2014.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des Bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2013.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Crystal Sunset S.A. ....	31.000 actions
TOTAL .....	31.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme trente et un mille EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

##### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

*Administrateur de catégorie A*

- Mr. Olivier Revol, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1972, à Sainte-Foy-les-Lyon, France, avec adresse professionnelle au 480, avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgique;

*Administrateur de catégorie B*

- Mme Sara Speed, employée, née le Avril 14, 1976, à Gaborone, au Botswana, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,, Grand-Duché du Luxembourg;

*Administrateur de catégorie C*

- Mr. Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né le 14 Février, 1964 à Cahors, France, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Read S.à r.l., 3A, Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg,

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille dix-sept.

5. Le siège social de la société est fixé au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10478.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013115277/374.

(130140455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

**Amantia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 50, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 175.614.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 février 2013, publié au au Mémorial C, numéro 973 du 24 avril 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 175.614 au capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune,

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 31 mai 2013, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juin 2013, relation: EAC/2013/7059

- que Monsieur Adnand BREGU, sans état, né à Berat (Albanie) le 21 octobre 1986, demeurant à L-4010 Esch/Alzette, 152, rue de l'Alzette a cédé CINQUANTE (50) parts sociales à Monsieur Bilel BOUBAKER, sans état, né à Sousse (Tunisie) le 23 mars 1983, demeurant à L-4027 Esch/Alzette, 3, Place Benelux,

- que suite à la cession de parts sociales, les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Adnand BREGU, prénommé CINQUANTE PARTS SOCIALES .....	50
2.- Monsieur Bilel BOUBAKER, prénommé CINQUANTE PARTS SOCIALES .....	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

- que Monsieur Adnand BREGU, prénommé, exerçant actuellement la fonction de gérant, a été nommé pour le futur gérant technique de la société,

- que Monsieur Bilel BOUBAKER, prénommé, a été nommé gérant administratif,

- que la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013114418/31.

(130139396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**Atropos Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.557.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juillet 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas MICHAUX

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pierre-Edouard MICHAUX

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013114436/15.

(130139366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

---

**I.D.V. Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.614.

—  
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 71, route d'Arlon, L 8009 Strassen, en date du 06/08/2013.*

*Première résolution.*

Transfert du siège social de 71, route d'Arlon, L - 8009 Strassen vers 204, route d'Arlon, L - 8010 Strassen et ce avec effet immédiat.

*Deuxième résolution.*

Remplacement de l'administrateur International Allied Services S.A. avec siège social à 21, rue du Fossé, L - 9522 Wiltz, registre de commerce B 107117 par Monsieur Dirk De Vriese, manager, né le 03/12/1958 à Knokke-Heist /Belgique, demeurant à 10, Begoniapad, B - 8301 Knokke Heist, et ce avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle en 2019.

Remplacement de l'administrateur Britanica Asset Management S.A. avec siège social à 21, rue du Fossé, L - 9522 Wiltz, registre de commerce B 107480 par Monsieur Qerim Likaj né le 16/07/1960, à Gerovo/ Croatie, manager, demeurant à 100, Avenue Louis Bertrand, B - 1030 Schaerbeek, et ce avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle en 2019.

Remplacement de l'administrateur Luxembourg Financial Services S.A. avec siège social à 270, route d'Arlon, L - 8010 Strassen, registre de commerce B 37917 par Monsieur Dylan Likaj, né le 27/01/1995 à Etterbeek, étudiant, demeurant à 100, Avenue Louis Bertrand, B - 1030 Schaerbeek et ce avec effet immédiat Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle en 2019.

*Troisième résolution.*

Remplacement du Président du Conseil d'administration, la société International Allied Services S.A. avec siège social à 21, rue du Fossé, L - 9522 Wiltz, registre de commerce B 107117 par Monsieur Qerim LIKAJ, né le 16/07/1960, demeurant à 100, Avenue Louis Bertrand, B - 1030 Schaerbeek et ce avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle en 2019.

*Quatrième résolution.*

Remplacement du commissaire aux comptes Monsieur Jeannot Mousel, demeurant à 266, route d'Esch L - 4451 Belvaux par la société Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable S.A. "F.I.F.E.C S.A." représentée par son gérant Monsieur Dominique Dubray, avec siège social à 4-6, rue du Fort Bourbon, Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg B 89340. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle en 2019.

114720

*Cinquième résolution.*

La société est engagée en toutes circonstances par la signature isolée du Président du Conseil d'administration ou par un administrateur.

Référence de publication: 2013114368/38.

(130138728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Whitesorg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 106.921.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112844/10.

(130136500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Workhouse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.286.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORKHOUSE S.A.

Référence de publication: 2013112848/10.

(130136543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**World Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 144.260.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 05 août 2013.

Référence de publication: 2013112850/10.

(130136195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**White Seagull S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 135.733.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112843/9.

(130136443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**WP XI Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.484.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112851/9.

(130136505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---